



Examen canadien du baccalauréat en sciences infirmières (ECBSI)

Comité consultatif

Mandat

Détails du mandat

Le comité consultatif sur l'ECBSI est chargé de fournir des avis et des conseils à l'ACESI concernant l'élaboration et la mise en œuvre d'un examen de certification nationale, bilingue et facultatif, à l'intention des nouvelles diplômées de programmes de baccalauréat en sciences infirmières au Canada. Les candidates qui réussissent l'examen démontrent qu'elles maîtrisent des éléments essentiels du baccalauréat en sciences infirmières au Canada ainsi qu'une préparation adéquate afin de poursuivre une formation infirmière en vue de rôles avancés en sciences infirmières.

Responsabilisation :

Le comité consultatif relève du conseil d'administration de l'ACESI.

Rôles et des responsabilités :

1. Examiner et formuler des commentaires sur le plan détaillé de l'examen, qui est basé sur le *Cadre national de l'ACESI sur la formation infirmière*.
2. Conseiller et diriger l'élaboration et la mise en œuvre de l'examen.
3. Examiner les politiques, les procédures et les lignes directrices liées à l'ECBSI et formuler des commentaires sur ces dernières.
4. Faire participer les écoles membres de l'ACESI ainsi que les intervenants clés en formation infirmière, afin d'optimiser l'apport national à l'ECBSI.
5. Recevoir les rapports traitant du déroulement, de la gestion et des résultats de l'examen.
6. Formuler des commentaires et fournir une direction concernant la planification des activités d'évaluation.
7. Fournir au conseil d'administration de l'ACESI un rapport annuel écrit.

Durée du mandat et adhésion:

Les membres se verront confier un mandat de trois ans et pourront être nommés pour des mandats supplémentaires.



Le comité consultatif est composé d'infirmières ayant une formation, des aptitudes et un intérêt pour la conception/l'élaboration d'examens. Les membres sont réparties comme suit:

- Un minimum d'un membre du conseil d'administration de chacune des régions de l'ACESI (l'Ontario, l'Atlantique, le Québec, l'ouest et le nord-ouest)
 - Un minimum d'une infirmière- enseignante qui représente chacune des régions de l'ACESI (l'Ontario, l'Atlantique, le Québec, l'ouest et le nord-ouest)
 - Un minimum de trois représentantes bilingues
 - Un minimum de deux représentantes d'organismes de réglementation
 - Une représentante de l'Association des infirmières et infirmiers du Canada
 - Une représentante de l'Association des étudiant(e)s infirmier(ère)s du Canada
 - Un minimum de deux infirmières impliquées dans l'enseignement clinique
 - Une représentante d'une autre profession de santé qui détient de l'expérience en ce qui a trait à l'élaboration d'examens à enjeux élevés
 - La directrice générale de l'ACESI (membre d'office)
 - Une membre de l'équipe de psychométrie
-
- La présidente et la coprésidente sont élues par le comité.
 - Les membres du comité consultatif s'engagent à participer aux réunions par téléconférence qui ont lieu au moins quatre fois par année et afin d'offrir des avis et des conseils.
 - Le personnel de l'ACESI fournit un soutien administratif au comité
 - Les versions préliminaires du plan détaillé de l'examen et les autres documents de travail qui y sont reliés demeurent confidentiels.